



Accident de service non reconnu par commission de réforme

Par **labonnefarce**, le **18/09/2015** à **18:57**

Bonjour,

Suite à une déclaration d'accident de service dans la fonction publique d'Etat (pour un traumatisme psychologique) une commission de réforme s'est tenue pour aider l'administration à prendre une décision quant à l'imputabilité ou non du service dans cet accident. L'avis émis par la commission est négatif aux motifs suivants :

- aucune insulte à mon encontre de la part de mon chef ???
- antécédents existants de dépression ???

Ces motifs me semblent tellement inappropriés et discriminatoires que je me demande s'ils peuvent vraiment être retenus pour motiver un rejet.

Pour ce qui est du premier motif :

cela sous-entendrait que mon chef peut négliger, sous évaluer, voire me mettre des pseudo fautes sur le dos et dénigrer un travail bien exécuté si le cœur lui en chante du moment qu'il ne m'invective pas avec des injures !!!

et du second :

cela veut dire que selon son état de santé et bien deux poids deux mesures ? c'est à dire que l'on peut "taper " sur le "fragile" mais pas sur le "fort", incroyable !

De plus ce second motif est établi sur quoi ? je n'ai jamais en effet été mise en position d'arrêt maladie pour un tel motif dans toute ma carrière !

Alors que penser de tout cela ????? Dois je "m'aplatir" face à un verdict injuste comme celui-ci car l'administration sera toujours plus forte et défendra toujours le plus "gradé" ? ou bien existe t-il une voie pour faire enfin reconnaître une bonne fois pour toute la vérité sur cette histoire !

Merci pour votre aide